



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 26 Novembre 2020

PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
GUADELOUPE

01 DEC. 2020

Pôle Courrier

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITE

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020**

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	dont Procurations
29	26	28	02
Vote			
A L'Unanimité	Pour :	28	
	Contre :	00	
	Abstention :	00	

L'an 2020, le 26 Novembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 7<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 20 Novembre 2020.

**PRÉSENTS :** M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne RENIER épouse MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès GIRAULT épouse SAINT-VAL - Mme Sabrina URGIN épouse FÉLER - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE (Arrivé à 18h12) - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE LUCE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude MARCIN épouse BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Marie-Pierre DAMAS - Mme Sylviane MARSEILLE épouse BOURGEOIS - M. Frantz RUPAIRE - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette AZINCOURT épouse OTTO - M. Claude JERSIER (26)

Convocation du Conseil Municipal  
en date du :

20 NOVEMBRE 2020

Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE  
DE BASSE-TERRE le :

01 DEC. 2020

**REPRÉSENTÉS :** M. Louis LAROCHELLE (ayant donné procuration à Mme Marie-Agnès SAINT-VAL) et Mme Annie CHRISTOPHE (ayant donné procuration à M. Jean-Louis FRANCISQUE) (02)

**ABSENTS :** Mme Laurence LAROCHELLE (01)

-et de sa publication le :

01 DEC. 2020

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marylène ROCHEMONT a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**D\_20201126\_08**

**AUTORISATION À DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DU MARCHÉ « ACCORD-CADRE » RELATIF À LA FOURNITURE ET LA GESTION DE TITRES-RESTAURANT DÉMATÉRIALISÉS AU BÉNÉFICE DU PERSONNEL DE LA COMMUNE DE TROIS-RIVIÈRES ET DES ÉTABLISSEMENTS ANNEXES**

**DISPOSITIF DÉCISIONNEL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération n°08 du 16 novembre 2017 relative à l'autorisation et modalités de mise en place de la prestation sociale « le Titre-Restaurant » ;



.../...

- **Considérant** que le 16 Septembre 2020, la collectivité de Trois-Rivières a lancé une procédure « Appels d'Offres Ouvert » portant sur un marché « accord-cadre » relatif à la fourniture et la gestion des titres-restaurant dématérialisés, au bénéfice du personnel de la commune et des établissements annexes ;
- **Considérant** que suite à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence, au BOAMP et au JOUE, le service communal des marchés publics a réceptionné sur le profil acheteur de la collectivité « eguadeloupe.com », quatre plis électroniques arrivés dans les délais, soit le 22 Octobre 2020 ;
- **Vu** la tenue de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 Octobre 2020 relative à l'ouverture des plis ;
- **Vu** l'analyse des candidatures par la Commission d'Appel d'Offres rejetant une proposition au regard de l'absence des pièces obligatoires ;
- **Vu** l'analyse des offres effectuée par la Commission d'Appel d'Offres du 10 Novembre 2020, conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation comme suit :
  - Critère n°1 : Valeur technique pondérée à 70 %
  - Critère n°2 : Prix de la prestation pondérée à 30%
- **Vu** la proposition de classement des offres émise par la commission d'appel d'offres :
  - N°1 : UP
  - N°2 : EDENRED France S.A.S
  - N°3 : NATIXIS INTERTITRES
- **Considérant** que cette attribution s'est décidée sur les motifs suivants :
  - Présentation dynamique de la solution dématérialisée dans le mémoire technique,
  - Qualité satisfaisant du service après-vente (*amplitude horaire extensible & assistance en cas de problème*),
  - La connaissance du réseau local (*présence de vitrophanie dans les commerces avoisinants et dans les communes limitrophes*) et,
  - Proposition d'avantages promotionnels au personnel sur l'ensemble du territoire de la Guadeloupe,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

**DÉCIDE à l'Unanimité**

**Article 1 :**

**D'APPROUVER** le classement proposé par la Commission d'Appel d'Offres du 10 Novembre 2020.

**Article 2 :**

**D'AUTORISER** le Maire à signer le marché « Accord-Cadre » relatif à la fourniture et la gestion des titres-restaurant dématérialisés au bénéfice du personnel éligible de la commune de Trois-Rivières et de ses établissements annexes dans les conditions et formes décrites ci-dessous :

- Durée d'exécution du marché : **1 ans (soit 12 mois) reconductible deux (2) fois ;**
- Montant estimatif annuel : **264 000,00 € HT.**
- Montant global du marché : **792 000.00€ HT**



## Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 26 Novembre 2020

**Article 3 :**

**DE DONNER** à Monsieur le Maire tout pouvoir pour assurer le bon suivi de cette réalisation et veiller à la bonne exécution des clauses de cet accord.

**Article 4 :**

**DE DIRE** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au Budget Communal en vigueur et reconduits chaque année en tant que de besoin.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre*

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,**



**Jean-Louis FRANCISQUE**

